



## Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

### Compte-rendu de la réunion LIVRE 2 Mardi 13 novembre 2007 à 18h30 - PAULHAN

#### Etaient présents :

Andrée AUDEMAR, Présidente - Les Amis de Paulhan

Arlette RIVES, écrivain

Berthe-Irène SIMON, Secrétaire - Les Amis de Paulhan

Carine TARA, Agent de développement - Agence Culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Christine JUDA, Présidente - Lou Récantou

Madame CAPGRAS, Groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran

Marie-France PLUMELLE, Formatrice - APP du Lodévois

Marie-Odile PONTAC, Bibliothécaire - Bibliothèque municipale de Paulhan

Yvan RAVAZ, Bibliothécaire intercommunal - Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Yves KOSKAS, Graphiste - La Coop

#### Animation :

Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

#### Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Elaboration collective de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion

#### 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « Lecture / Ecriture / Edition » qui s'est déroulée le 08 octobre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr) / site Internet : [www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)

Un tour de table rapide est proposé :

*Madame CAPGRAS* : membre du groupe mémoire du Foyer Rural d'Aspiran.

*Marie-France PLUMELLE* : formatrice à l'APP du Lodévois.

*Arlette RIVES* : écrivain habitant Villeneuve. Elle participe à différentes animations dans les collèges et les bibliothèques. Elle est membre de l'Office Culturel du Clermontais, de l'association du Patrimoine Nébianais et de l'association des Amis de Villeneuve.

*Andrée AUDEMAR et Berthe-Irène SIMON* : présidente et secrétaire de l'association « Les Amis de Paulhan », association culturelle du village.

*Carine TARA* : agent de développement à l'Agence Culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault). L'Agence suit les réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du projet culturel du Pays.

*Yvan RAVAZ* : bibliothécaire intercommunal de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Il est chargé de mettre en réseau les 21 bibliothèques de la communauté, dont le siège est à Gignac.

*Marie-Odile PONTAC* : bibliothécaire à Paulhan.

*Yves KOSKAS* : graphiste, il a initié la création d'un collectif de réflexion et de travail sur l'édition « parallèle », la COOp. L'objectif est de chercher des moyens d'éditer de beaux ouvrages à moindre coût, sur différents sujets, tout en menant une réflexion sur le libre droit (droits d'auteurs, logiciels libres...).

*Christine JUDA* : présidente de l'association « Lou Récantou » basée à Paulhan.

## 2) Elaboration collective d'objectifs

A la lecture du compte-rendu de la première réunion sur le livre qui d'est déroulée le 08 octobre 2007 à Paulhan, l'objectif est ici de se mettre d'accord sur des orientations générales à partir desquelles le Pays pourrait structurer et développer son projet culturel (actions faisables et actions souhaitables).

A partir des éléments de l'état des lieux validés précédemment, plusieurs objectifs pour 2008-2013 sont soumis à la réflexion. Il est demandé aux participants de les corriger et/ou de les compléter, puis de les valider et de les hiérarchiser.

**Objectifs proposés : Coordonner les actions éducatives afin de mutualiser les moyens / Doter le territoire d'équipements structurants à l'échelle du Pays.**

### Commentaires :

Doter le territoire d'équipements est un moyen, alors que la coordination des actions éducatives est une action transversale : l'un ne peut pas marcher sans l'autre. Ces deux objectifs doivent donc être menés en parallèle.

**Objectif proposé : Encourager la création (résidences).**

### Commentaires :

- L'APP du Lodévois reçoit un auteur en résidence cet été pendant 3 mois. Il serait intéressant de faire rayonner cette action à l'échelle du Pays afin que la venue de l'auteur sur Lodève puisse profiter au reste du territoire.

- Questionnement sur la résidence d'auteur : il s'agit normalement d'une pépinière de travail qui implique une structure matérielle pérenne et reçoit des auteurs toute l'année. Une telle structure n'existant pas sur le territoire, la résidence d'auteur prend souvent des formes plus légères. Par exemple, l'APP du Lodévois finance l'accueil de l'artiste (hébergement, restauration). Celui-ci consacre la moitié de son temps au public et l'autre moitié à son travail d'écriture.

- La mise en réseau de lieux accueillant de petites résidences serait un moyen de répondre au manque d'un lieu de résidence à part entière.

- Les équipements structurants participants à l'accueil des résidences, les deux objectifs sont liés.

### Conclusion :

Les 3 objectifs proposés sont validés mais il n'apparaît pas pertinent de les hiérarchiser, étant liés les uns aux autres. Ils sont à mener en parallèle.

**Pays Cœur d'Hérault**

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr) / site Internet : [www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)

### 3) Elaboration collective de pistes d'actions

Dans le cadre des objectifs précédemment définis, plusieurs actions évoquées lors de la première réunion sont soumises à la réflexion. Il est demandé aux participants de corriger/compléter, puis valider les actions.

**Action proposée : Développer la bibliothèque de Clermont l'Hérault.**

Commentaires :

- Le développement de la bibliothèque de Clermont l'Hérault apparaît comme une priorité, cet équipement étant trop petit à l'heure actuelle par rapport à la population de la commune et du Clermontais.
- Un questionnement est posé par rapport au rôle du Pays dans la mise en place d'une telle action. Le Pays n'ayant pas pour mission d'être maître d'ouvrage de ce genre de projet, il apparaît qu'il sera bien sûr du ressort de la municipalité ou de la communauté de communes de le porter. Le Pays, au travers de ce schéma culturel et des réunions qui ont été organisées dans ce cadre, a pour rôle de faire remonter les attentes des acteurs culturels locaux. Il est ainsi force de réflexion et de proposition pour sensibiliser et accompagner les élus dans le choix de projets pertinents à l'échelle du territoire.
- Une prudence est émise sur la réalisation d'une telle action, compte tenu des nombreux autres projets prévus sur la commune : rénovation du théâtre, besoin d'un cinéma plus grand, construction du centre aquatique, etc. Il apparaît pourtant indispensable qu'un projet de médiathèque voit le jour à Clermont l'Hérault, notamment depuis que le théâtre est conventionné pour les écritures poétiques et scéniques. Le développement culturel est riche sur cette commune, et il est d'autant plus étonnant que la bibliothèque soit aussi disproportionnée.
- Il apparaît dommage de réfléchir à un projet municipal, l'échelle intercommunale s'avérant évidente.

**Action soumise à la réflexion : création d'un équipement intercommunautaire ?**

Commentaires :

Cette action semble aujourd'hui prématurée car il faut au préalable mailler les équipements existants, tel que cela est fait sur la communauté de communes Vallée de l'Hérault. L'intérêt d'un équipement intercommunautaire serait à réétudier à cette issue, sur le long terme.

L'action de la communauté de communes Vallée de l'Hérault est à élargir à l'ensemble du territoire.

Il serait intéressant de travailler à la réalisation d'outils intercommunautaires : support dématérialisé, catalogue collectif, numérisation?, carte de bibliothèque, harmonisation des conditions d'accès, Pass Culture... Au préalable, les conditions des bibliothèques seront à harmoniser.

Au-delà d'un équipement intercommunautaire qui n'apparaît pas pertinent aujourd'hui, l'idée de création d'un lieu de résidence (village du livre ?) est avancée. La mise en réseau de petits lieux de résidence, qui répondrait à l'un des objectifs précédemment évoqués, serait un préalable. La piste des Gîtes de France sera à approfondir, de même qu'une réflexion autour des caves coopératives inutilisées.

**Action proposée : Créer une base de données Internet afin de recenser, valoriser le travail des acteurs du livre et faciliter le montage d'actions éducatives.**

Commentaires :

Le travail de base de données a déjà été réalisé à l'échelle régionale mais il apparaît important de mettre en lumière sur ce qui se passe sur ce territoire, sans refaire ce qui a déjà été fait mais en s'en servant d'appui. L'intérêt d'un site Internet consacré à la culture du Pays est également avancé.

**Au-delà de l'objectif de la réunion, quelques remarques sont formulées :**

- Problématique des élections qui risquent de remettre en cause un tel travail.
- Il semble se dessiner des « pôles culturels » à l'échelle du Pays : Clermont l'Hérault pour le théâtre et le cinéma, Gignac pour la musique, Lodève pour les arts plastiques. Ces « pôles » se sont dessinés tout naturellement en fonction des lieux de diffusion existants. Pour ce qui concerne la thématique du livre, la réflexion doit être nuancée car le rapport avec le public ou le produit est différent de ce qu'il peut être pour les autres domaines culturels.
- Le Conseil Général est questionné sur les projets éventuels de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture sur le territoire, aucun représentant ne participant à cette réunion. L'Agence culturelle souhaitait revenir sur l'action importante de la DDLL en terme de financement des bibliothèques, y compris en terme de construction, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la première réunion. En effet, le Conseil Général, par l'intermédiaire de la DDLL, subventionne les

**Pays Cœur d'Hérault**

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr) / site Internet : [www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)

créations de bibliothèques, l'informatisation, le matériel, l'animation du réseau, etc. L'investissement n'est donc pas du ressort unique des municipalités.

- Un questionnaire sur le fonctionnement et les missions du Pays Cœur d'Hérault est posé. Il est important pour les participants de comprendre le fonctionnement pour pouvoir proposer des choses pertinentes et savoir quelles chances ces réflexions peuvent avoir d'aboutir.

Les participants sont remerciés de leur présence à ces réunions thématiques qui permettront de rédiger un cadre général. Ils sont informés que des groupes de travail seront constitués au cours de l'année 2008, afin d'approfondir les pistes d'actions évoquées, dans le cadre des objectifs généraux qui auront été fixés par le schéma culturel.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).

**Pays Cœur d'Hérault**

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: [contact@coeur-herault.fr](mailto:contact@coeur-herault.fr) / site Internet : [www.coeur-herault.fr](http://www.coeur-herault.fr)